

L'évolution de la durée du travail en France depuis 1950

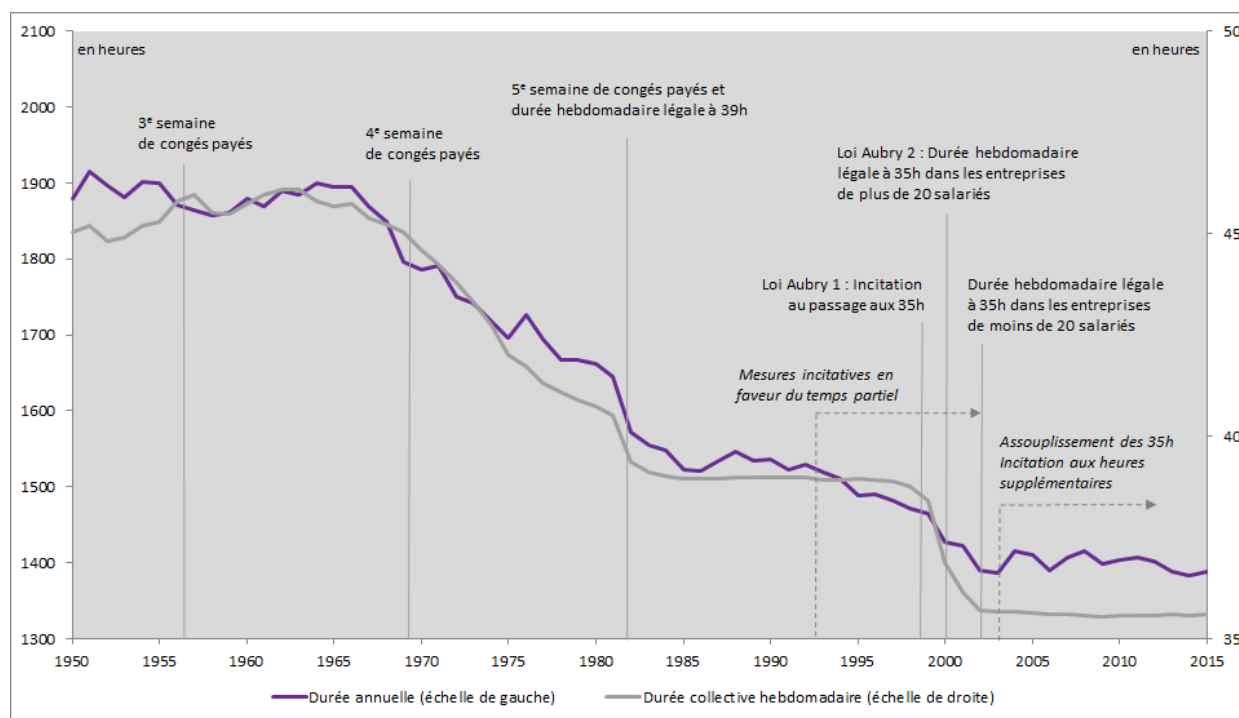
ses.ens-lyon.fr/ressources/stats-a-la-une/levolution-de-la-duree-du-travail-en-france-depuis-1950

Articles de référence :

- Claire Létroublon, Sandra Zilloniz, "La durée du travail, principaux indicateurs", *Dares Résultats*, n°080, décembre 2016.
- Mathilde Pak, Serge Zilberman, "La durée du travail des salariés à temps complet", *Dares Analyses*, n°047, juillet 2013.
- Gérard Bouvier et Fatoumata Diallo, "Soixante ans de réduction du temps de travail dans le monde", *Insee Première*, n°1273, 13 janvier 2010.

Cliquez sur la vignette à droite pour agrandir le graphique.

Durée annuelle et durée collective hebdomadaire du travail en France de 1950 à 2015 (heures par salarié)



Sources : Insee, Comptes nationaux base 2010 et Dares, enquête Acemo trimestrielle

Sources : Insee - Comptes nationaux annuels base 2010 ([série 001693919](#)) pour la durée annuelle ; Dares - Enquête trimestrielle Acemo pour la durée collective hebdomadaire (moyenne annuelle, calculs SES-ENS, [source de la série](#)).

Champ : ensemble des salariés, France (durée annuelle du travail) ; salariés à temps complet des entreprises de 10 salariés et plus des secteurs concurrentiels non agricoles, France métropolitaine (durée collective hebdomadaire du travail).

Note : Ce graphique s'inspire de l'encadré 5 du n°047 de Dares Analyses (juillet 2013).

En France, après 35 ans de baisse, la durée du travail salarié se stabilise au cours des années 2000

Depuis 1950, la durée annuelle du travail des salariés a diminué d'un peu plus d'un quart en France. L'ensemble des salariés travaillaient en moyenne 1900 heures par an en 1950. Depuis le début des années 2000, la durée annuelle travaillée (*voir encadré ci-dessous*) s'établit aux environs de 1400 heures pour les salariés et un peu moins de 1500 heures pour l'ensemble des actifs.

Ce mouvement à la baisse, amorcé dans la deuxième moitié des années 1960, s'explique en grande partie par les réductions collectives du temps de travail. La durée collective du travail (*voir encadré*), qui avait augmenté pendant la période de reconstruction, diminue avec les modifications successives apportées à la durée légale du travail hebdomadaire et des congés annuels : octroi d'une quatrième semaine de congés payés en 1969 [1], généralisation de la cinquième semaine de congés payés et passage aux 39 heures hebdomadaires en 1982, lois sur les 35 heures à partir de 1998. Le contexte économique a également joué en faveur de cette baisse. Les gains importants de productivité apparente du travail, puis le ralentissement de la croissance et la montée du chômage après le premier choc pétrolier, ont engendré une réduction du recours aux heures supplémentaires. Au final, le temps de travail hebdomadaire des salariés à temps complet a été allégé d'une dizaine d'heures depuis les années 1950.

Un autre facteur a contribué au repli de la durée annuelle du travail de l'ensemble des salariés durant les années 1980 et surtout 1990 : l'essor du temps partiel. Sa part dans l'emploi a ainsi doublé en France de 1981 à 1998, passant de 8,5% à 17,5% [2], sous l'effet de la tertiarisation de l'économie et surtout de la mise en place de mesures incitatives au recours au temps partiel dans les années 1990 [3]. Le temps partiel a peu progressé en France depuis cette date. En 2016, 18,8% des personnes en emploi et 18,1% des salariés travaillaient à temps partiel, un niveau sensiblement inférieur à la moyenne de l'Union européenne. En outre, au cours des années 2000, une série de réformes vont assouplir les 35 heures et encourager le recours aux heures supplémentaires (Lois Fillon, Loi TEPA de 2007, etc.), ce qui favorise une légère remontée de la durée du travail salariée durant quelques années, mais pas d'inflexion majeure dans le contexte de crise économique. Ainsi, la durée, hebdomadaire ou annuelle, du travail en France a cessé de diminuer depuis 2002 et est restée relativement stable au cours des années récentes.

Comparaison des différents indicateurs de durée du travail en France :

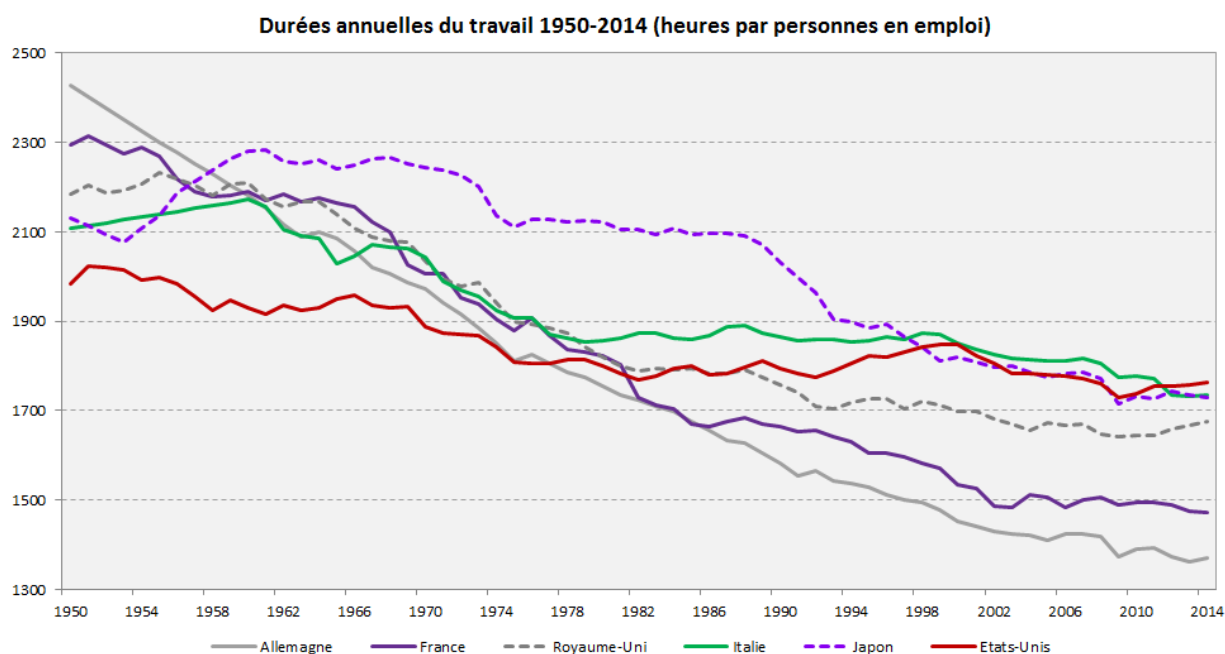
<i>données en heures</i>	Date et source des données	Salariés à temps complet	Salariés à temps partiel	Actifs occupés non salariés
Durée collective hebdomadaire (entreprises de 10 salariés et plus)	juin 2017 Enquête trimestrielle Acemo, Dares (source)	35,6	/	/
Durée habituelle hebdomadaire	2016 Enquête Emploi, Insee (source)	39,1	23,3	46,2

Durée annuelle au sens de la comptabilité nationale	2015 Insee, CNA base 2010 (source)	1389 (dp)	/	/
Durée annuelle effective	2016 Enquête Emploi, Insee (source)	1691	986	2122

dp : données provisoires

Une décrue de la durée du travail, d'ampleur variable, dans la majorité des pays développés

Dans la plupart des pays développés, la réduction du temps de travail s'est concentrée entre le milieu des années 1960 et le milieu des années 1980, mais elle a pu apparaître plus tôt dans certains pays (en Allemagne par exemple) ou plus tardivement (en Espagne, au Japon). Selon l'Insee, cette évolution s'explique par le mouvement de salarisation de l'emploi – les indépendants ayant des durées de travail plus longues que les salariés –, par les réductions collectives des temps de travail, et à partir des années 1980-90 par le développement du temps partiel.



Source : Base de données du Groningen Growth and Development Centre (GGDC) - série avh, www.rug.nl/ggdc/productivity/pwt

Note : Données estimées pour les années les plus anciennes

Les écarts de durées moyennes du travail entre pays reflètent en partie le poids du temps partiel dans l'emploi, ainsi que la durée de celui-ci. Ainsi l'Allemagne a une durée annuelle effective du travail inférieure à 1400 heures, la plus faible parmi les pays de l'UE, car le recours au temps partiel est y est important (26,8% des salariés sont à temps partiel en 2016) et le temps partiel de faible durée y est fréquent (les actifs à temps partiel travaillent

en moyenne 19 heures par semaine, contre 23 heures en France). En revanche, la durée habituelle travaillée par les actifs allemands occupés à temps plein se situe dans la moyenne de l'UE [4].

À venir : Les comparaisons internationales des durées du travail, un exercice délicat.

Notes

[1] La troisième semaine de congés payés légalisée en 1956 est compensée par une hausse des durées hebdomadaires, en raison des importants besoins en main d'œuvre durant cette période.

[2] Données Insee, enquête Emploi.

[3] À partir de 1992, les pouvoirs publics ont instauré un abattement sur les cotisations sociales patronales pour les embauches à temps partiel (dont les modalités ont été revues à plusieurs reprises). Les allègements de charge sur les bas salaires mis en place durant cette période ont également favorisé l'emploi à temps partiel. Les incitations financières en faveur du temps partiel ont progressivement été supprimées au cours des années 2000. Voir : Ulrich V., Zilberman S., "De plus en plus d'emplois à temps partiel au cours des vingt-cinq dernières années", Dares, *Premières Synthèses*, n°39.3, 2007.

[4] Pour plus de développements, voir : N. Costes, L. Rambert, E. Saillard, "Temps partiel et partage du travail : une comparaison France/Allemagne", *Lettre Trésor-Éco*, n°141, janvier 2015.